

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 46 (1901)
Heft: 5

Artikel: Un nouveau thème tactique : une solution
Autor: Feyler, F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-337871>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

UN NOUVEAU THÈME TACTIQUE

Une solution.

Nous avons reçu trois travaux relatifs au thème posé dans notre livraison d'avril. Avec l'autorisation de l'auteur, le capitaine d'état-major J. Vallotton, nous publions une de ces solutions, qui servira avantageusement de base de discussion.

Nous conseillons toutefois à nos camarades de méditer et de chercher eux-mêmes la solution du thème avant de lire le travail du capitaine J. Vallotton. Il en tireront un plus réel profit.

Rappelons le thème posé et le travail demandé :

Thème.

Des forces ennemis de toutes armes, évaluées à une division au moins, se rassemblent dans le pays de Gex. Des patrouilles de cavalerie ont été aperçues près de Crassier et au sud de Divonne; elles n'ont pas encore franchi la frontière.

Un détachement combiné (lieutenant-colonel A), venant d'Yverdon, est engagé le 1^{er} mai 1901 sur la route Orbe-La Sarraz. Il reçoit l'ordre d'être rassemblé le 2 mai à 2 heures après-midi au Nord de Ballens pour y opérer sa jonction avec la 1^{re} division venant de Lausanne.

Lorsqu'à 5 heures du soir la pointe d'infanterie du détachement atteint la bifurcation des routes Arnex-Pompaples Croy-Pompaples, le lieut.-colonel A se décide à cantonner dans les localités de La Sarraz, Pompaples, Orny, Arnex. Avant-postes sur la ligne : dès et y compris la bifurcation de la route La Sarraz-Chevilly et du chemin Eclépens-Chevilly, passant par la cote 475, jusqu'à Eclépens. Carte 1 : 100000.

Le détachement est composé des troupes suivantes : 5^e régiment d'infanterie, bataillon de carabiniers 2, escadron 4, un groupe du 2^e régiment d'artillerie de campagne (bat. 10 et 11), ambulance 6.

Travail à exécuter.

1. Dispositif de marche du détachement le 1^{er} mai 1901.
2. Cantonnement du détachement pour la nuit (moins les avant-postes. Indiquer seulement les troupes formant ces derniers).
3. Dispositions prises par le lieut.-colonel A pour le 2 mai.
4. Exposé des motifs.

Voici la solution de notre camarade :

Le 1^{er} mai, à 5 h., nous trouvons le détachement combiné du lieutenant-colonel A. en « marche de concentration ». Le seul ennemi dont on ait des nouvelles n'a pas dépassé la frontière avec ses patrouilles et se concentre probablement sur territoire français, à deux sortes de journées de marche de notre détachement. Tout en n'étant pas celui d'une marche « de paix », le dispositif de marche du lieutenant-colonel A. est moins inspiré par des considérations tactiques que par la préoccupation de franchir à la fois rapidement et sans fatigue les deux étapes du 1^{er} au 2 mai, à 2 h., avec des troupes peut-être mobilisées depuis peu et qu'il faut « entraîner » tout d'abord. Aucune surprise, même de cavalerie indépendante, ne paraît imminente.

La première mesure qu'aura prise le lieutenant-colonel A., au départ d'Yverdon, aura été la suivante, destinée à rendre superflu tout service de sûreté trop complet, le 1^{er} mai au moins :

Yverdon, 11 h. m., 1^{er} mai 1901.

Ordre : Au 1^{er} lieut. B., Escadron 4.

1. Des forces ennemis de toutes armes, évaluées à une division au moins, se rassemblent dans le pays de Gex. Des patrouilles de cavalerie ont été aperçues près de Crassier et au sud de Divonne ; elles n'ont pas encore franchi la frontière.

Notre 1^{re} division marche de Lausanne sur Ballens. Notre régiment combiné d'Yverdon sur Ballens où il doit opérer sa jonction avec la 1^{re} division, demain à 2 h. de l'après-midi. Je cantonnerai ce soir à La Sarraz.

2. Je désire savoir ce soir si la présence de troupes ennemis a été constatée près de Gimel dans la journée.

3. A cet effet, partez immédiatement en patrouille indépendante avec 1 sous-officier esc. 4 et 6 dragons. Le command^t rég^t 5 vous donnera 1 vélocipédiste. Direction : Orbe-La-Sarraz-L'Isle-Ballens-Gimel.

4. Télégraphiez votre passage à l'Isle à l'adresse Bureau de police, Orbe. Téléphonez ce soir dès 6 h., chez M. X., château de La Sarraz, d'où vous recevrez de nouveaux ordres pour demain.

Verbalement.

Le command^t rég. comb.

A. lieut.-col.

Le régiment a marché d'Yverdon par Orbe — où le lieutenant-colonel A. a reçu le rapport télégraphique, envoyé à 2 h. 30 de l'Isle, que la patrouille continue sur Gimel, « sans nouveau renseignement sur l'ennemi » — et se trouve à 5 h. dans la situation indiquée par le croquis ci-joint, donnant le dispositif de marche. (Intervalle augmentés ; service de sù-

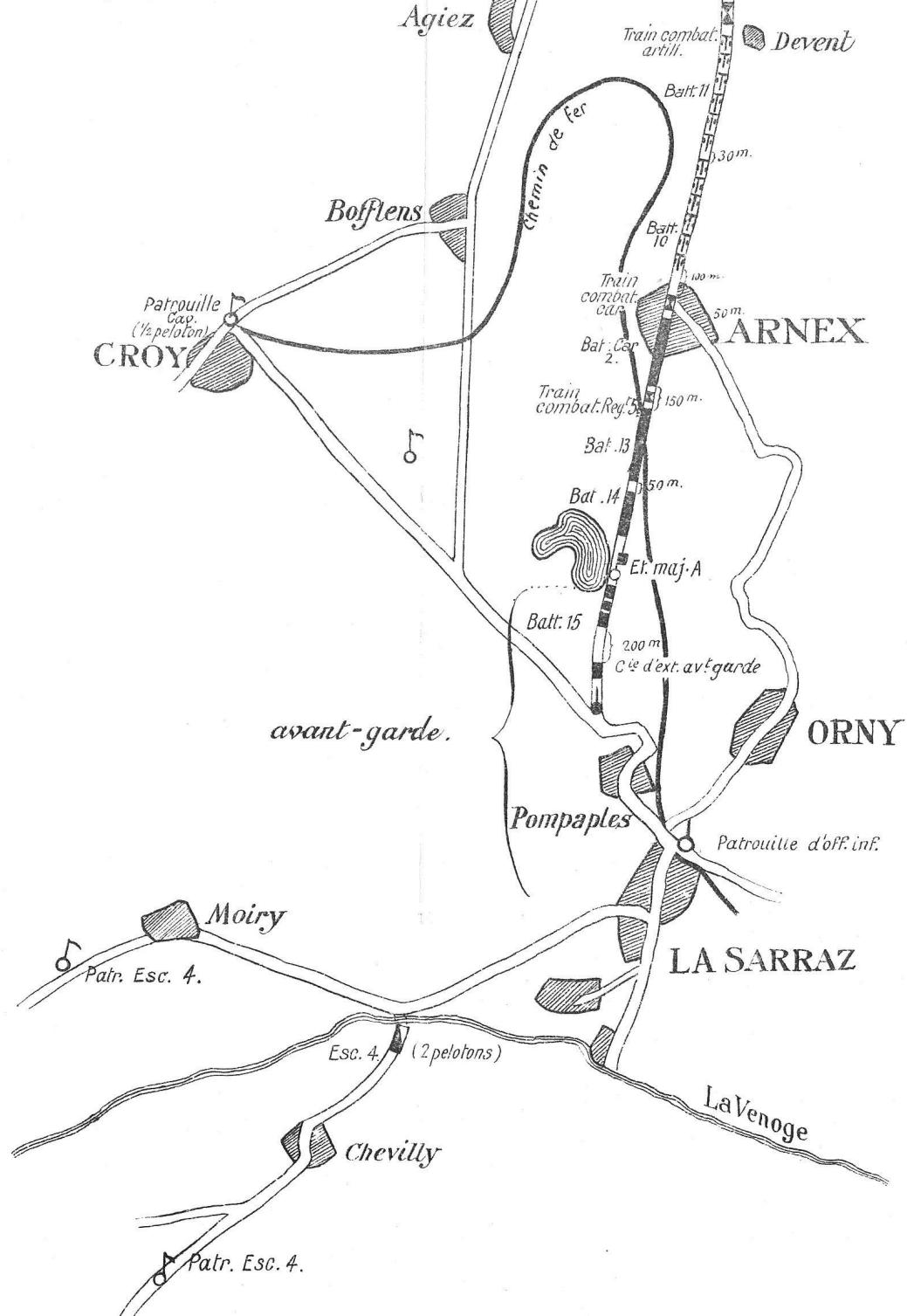
Nord.

SITUATION du détachement combiné A

le 1 mai à 5 h.

du soir

—+—



reté minimum ; escadron 4 à 4 km. en avant de la compagnie d'avant-garde ; flanc-garde de droite par une patrouille d'un demi-peloton escadron 4, actuellement en observation près Croy ; service de sûreté par l'infanterie réduit à une patrouille d'officier d'une demi-section, sur la route de marche et une compagnie à 200 m. en avant du bataillon de tête ; train de combat par armes ; artillerie en queue de l'infanterie.)

A 5 h. du soir, le lieutenant-colonel A. fait passer dans la colonne l'ordre suivant :

Rég. comb. A.

Arnex, 1 mai, 4 h. 50 s.

Ordre de stationnement

pour le 1^{er} mai au soir.

STATIONNEMENT :

1. *Etat-major*: chez M. X., Château de La Sarraz.

Rég. 5: Et.-maj. Château de La Sarraz.

Troupes : (moins avant-postes), Pompaples, La Sarraz, Orny.

Bat. car. 2 : Arnex.

Ese. 4 : Orny.

Artillerie : Arnex-Pompaples.

Amb. 6 : Arnex.

2. *Avant-postes* : (Sur la Venoge).

Command. major bat. 13.

Troupes : bat. 13.

Aux commandants :

Rég. 5, car. 2, artill., verbal.

Ese. 4, amb. 6, par vélocip.

1. La situation de l'ennemi ne paraît pas modifiée.

2. Notre détachement cantonne cette nuit à La Sarraz et environs selon tableau ci-contre.

3. *Avant-postes* de marche sur la ligne dès et y compris la bifurcation de la route Chevilly et du chemin Eclépens-Chevilly, passant par la côte 475, jusqu'à Eclépens (1 : 100 000). Command. major bat. 13.

Troupes : Bat. 13. 6 dragons. Gros : canton. d'alarme à La Sarraz.

L'esc. 4 maintient ses patrouilles à Croy, Moiry, Chevilly, jusqu'à 7 h. s.

4. Distribution des ordres à La Sarraz (Château) à 8 h. soir.

5. Je serai dès 6 h. au Château de La Sarraz.

Le command. détach. comb. A

A. lieut.-col.

La répartition des troupes dans les cantonnements est basée à la fois sur leur situation au moment où l'ordre est donné, de manière à éviter toute contre-marche ou croisement de colonnes ; sur la répartition des troupes projetée pour la marche du lendemain ; sur la nécessité de couvrir les cantonnements des troupes montées par l'infanterie, pour le cas d'une surprise ; sur la nature des localités ; les villages agricoles d'Arnex, Pompaples, Orny, avec leurs nombreuses étables, granges, etc., sont tout désignés pour l'artillerie et l'escadron de dragons et peuvent loger en outre un nombre d'hommes beaucoup plus

considérable, par rapport à leur population, que le bourg de La Sarraz. Le cantonnement des états-majors, si l'on était à proximité de l'ennemi, serait à Pompaples ou même à Arnex ; mais ici, à plus de deux journées de l'ennemi, les commandants seront mieux placés au milieu des cantonnements principaux, pour pouvoir se rendre compte *de visu* de l'état et de la discipline des troupes mobilisées depuis peu de jours. Du reste, le château de La Sarraz, moyennant une faible garde, est à l'abri d'un coup de main.

Quant aux *avant-postes*, il est superflu de dire au major du bataillon 13 qu'il ne devra pas employer plus de deux compagnies aux grand'gardes, du moment que l'ordre prescrit des avant-postes « de marche », où l'on se borne à garder les routes venant de l'ennemi, et ordonne de faire stationner le gros du bataillon en « cantonnements d'alarme ».

Il va également de soi que l'infanterie de Pompaples et d'Arnex établira des gardes extérieures de cantonnement et observera au moyen de postes de sous-officiers les routes venant de Croy, sans qu'il soit nécessaire de le dire aux commandants du régiment 5 et du bataillon de carabiniers 2.

Il est bon de maintenir en observation, jusqu'à la tombée de la nuit, des patrouilles de cavalerie ; l'infanterie organisera pendant ce temps son service d'avant-postes avec plus de soin, et ses grand'gardes recevront de précieux renseignements sur l'avant-terrain qu'elles n'ont pas bien vu, etc., des patrouilles rentrantes.

A 6 h. 30 du soir, le lieutenant-colonel A. reçoit rapport téléphonique de la patrouille indépendante, depuis Gimel, qu'on n'y a aucune nouvelle de l'ennemi.

Ensuite de ce rapport, le lieutenant-colonel A. sait qu'il est à l'abri de toute surprise, soit pour la nuit, soit le lendemain matin jusqu'à 10 h., la cavalerie ennemie même n'ayant envoyé aucune patrouille à Gimel, à environ 35 km. de La Sarraz. Si sa propre patrouille, le lendemain, atteint Burtigny et de là lui confirme, à 8 h. matin à La Sarraz, et *a fortiori* à l'Isle à 10 h. matin, ses précédents rapports, il peut être certain d'arriver à Ballens à 2 h. sans rencontrer l'ennemi, la distance de Burtigny à Ballens dépassant celle de La Sarraz à Ballens.

Il lui donne l'ordre suivant par téléphone :

« Je veux savoir si aucune force ennemie ne marche à notre rencontre depuis le Pays de Gex. Portez-vous à cet effet de-

main 2 mai, au lever du jour, avec votre patrouille, sur Burtingny, et observez de là les routes venant du Pays de Gex, jusqu'à nouvel ordre.

» Vous pouvez me télégraphier demain jusqu'à 8 h. matin à La Sarraz, jusqu'à 10 h. à l'Isle ; dès lors à Ballens. Je marche par Chevilly-Moulin de la Goille. »

Il peut donner du repos à ses troupes, et leur permettre, le 2 au matin, de procéder à l'inspection des hommes, chevaux, matériel, aux remplacements, etc., avant le départ de La Sarraz, et marcher rapidement, avec le minimum de service de sûreté. Le départ sera donc fixé en vue d'une marche à 5 km. à l'heure ; avec haltes et imprévu, le détachement, en partant à 8 h. du matin, sera à Ballens à 1 h. de l'après-midi déjà.

Les formations, intervalles, etc., seront ceux de la marche de guerre.

Comme la veille, il fera observer les débouchés du Jura, sur le flanc droit de la colonne. En outre, il fera prendre le contact, à gauche, avec la 1^{re} division.

Avant de donner son ordre, il communique télégraphiquement avec le commandant de la 1^{re} division.

Dét. com. A.

La Sarraz, 8 h. s. 1 mai 1900.

Ordre de marche.

pour le 2 mai.

ORDRE DE MARCHE:

Cav. indépend. : Esc. 4.

Avant-garde : Command. major bat. 14.

Troupes : bat. 14.

1 escouade de dragons.

Flanc-garde droite : 1 comp. bat. car. 2.

Gros :

Command. Lt.-col. A. (6 dragons.)

Bat. 15.

Artillerie.

Bat. 13.

Bat. car. 2 (moins 1 comp.).

Amb. 6.

Train de combat du détachement.

1. Selon les rapports de notre patrouille indépendante, aucun ennemi n'est signalé en deçà de Gimel.

La 1^{re} division, qui cantonne ce soir 1^{er} mai autour de St-Saphorin s. Morges, marche sur Ballens.

2. *Notre régiment poursuivra demain sa marche par Chevilly, l'Isle, le Moulin de la Goille, sur Ballens, dans l'ordre ci-contre.*

3. *La colonne se formera au point initial (pont de la Venoge sur route La Sarraz-Chevilly) comme suit :*

Cav. indép. Esc. 4 : 5 h. 30 matin (gros.)

Av.-garde : Bat. 14 : 7 h. 30 (tête du gros.)

Gros : Bat. 15 : 8 h.

Art. 2/II : 8 h. 05.

Bat. 13 : 8 h. 15.

Bat. car. 2 : 8 h. 20.

Amb. 6 : 8 h. 30.

Train de combat : 9 h. 10.

4. *Première halte-horaire à 9 h. m.*

5. La cavalerie *patrouillera* sur :

1^o Ferreyres-Moiry-Montricher, Gottetaz près Bière.

2^o Chevilly-l'Isle-Moulin de la Goille-Bal-lens-Gimel.

Elle *occupera les passages* du Toleure, et *prendra le contact* direct à Apples avec la 1^{re} division.

Une comp. Bat. car. 2, *flanc-garde de droite*, partira à 7 h. 30 de Ferreyres sur Moiry, Montricher, Mollens et se maintiendra en contact avec l'avant-garde.

6. *Distribution* à 9 h. matin à La Sarraz, à la gare.7. *Je marche à la tête du gros.*

Le commandant du détachement :

Lieut.-col. A.

Pour l'*observation des débouchés du Jura*, il suffira de l'envoi d'une patrouille de cavalerie (dont l'heure de départ et la composition peuvent être fixées ici par le commandant de l'escadron), longeant le pied de la montagne par Ferreyres-Moiry-Montricher et allant se placer en observation à Gottetaz, près Bière, point particulièrement favorable pour observer à la fois les abords de la route du Marchairuz, le cours supérieur du Toleure et la plaine de Bière, cette patrouille étant suivie d'une compagnie de flanqueurs qui se maintiendra en contact avec le bataillon d'avant-garde du détachement.

On peut se demander, au sujet de l'*escadron*, où celui-ci *rendra le plus de services*?

Si l'escadron est rattaché au bataillon d'avant-garde, il ne pourra pas se poster à plus de 4 km. en avant, d'après notre règlement.

Or quel danger le détachement a-t-il à craindre le 2 mai au matin? Les rapports de la patrouille indépendante placée à Gimel, sur la route principale venant de l'ennemi, affirment l'absence de tout ennemi le 1^{er} mai. Donc une rencontre inopinée avec de l'infanterie ennemie paraît invraisemblable. C'est principalement dans ce cas que la cavalerie « divisionnaire » aurait pu rendre des services. Si donc l'escadron restait attaché au gros, il ne serait probablement d'aucune utilité.

Un autre danger demeure à craindre : on sait que l'ennemi compte au moins une division et qu'il a de la cavalerie. D'après ce que nous connaissons de l'organisation de tous nos voisins, cette cavalerie compte au moins une brigade de huit escadrons. Ses patrouilles indépendantes peuvent fort bien avoir échappé

à la perspicacité de la nôtre. Il se peut que, malgré l'absence de nouvelles, cette brigade se trouvât, le soir du 1^{er} mai, à quelques kilomètres de Gimel et se dispose, le 2 au point du jour, à se porter par les hauteurs de Burtigny, Gimel, Bière, Ballens, sur le flanc de notre 1^{re} division ; dans ce cas, une rencontre inopinée avec cette cavalerie peut se produire. Notre faible escadron ne peut évidemment songer à l'arrêter, et s'il restait collé à l'infanterie, la cavalerie ennemie le bousculerait et fondrait sur notre avant-garde avant que celle-ci reçoive la moindre nouvelle. En revanche, si l'escadron est indépendant, il pourra se porter aussi rapidement que possible — en se faisant précéder de patrouilles dont le commandant du détachement fixe lui-même les deux plus importantes — sur Gimel et sur Gottettaz, sur le Toleure, à une telle distance du détachement que celui-ci pourra certainement être prévenu de l'approche de la cavalerie ennemie. En outre l'escadron, malgré sa faiblesse numérique, pourra aisément arrêter par son feu les escadrons ennemis qui tenteraient de passer le Toleure enflé par la fonte des neiges, soit sur le pont Bière-Gimel, soit aux deux gués, l'un en amont, l'autre en aval du torrent. Notre escadron sera donc *cavalerie indépendante* et ne recevra que des directions sur ses objectifs principaux.

Quant à la colonne du gros, la répartition des cantonnements et la certitude au sujet de la tâche du détachement pour le 2 mai fait un devoir au lieut.-col. A. de ne pas rassembler préalablement les troupes pour la marche. Le bataillon 13, qui était aux avant-postes, se trouve cependant placé devant le bataillon de carabiniers, celui-ci venant d'Arnex, et le régiment 5, et le lien tactique entre les bataillons du régiment 5 ne devrait pas être rompu sans nécessité. L'artillerie pourrait se trouver aussi bien derrière le bataillon 13.

Si le lieut.-col. A. ne l'a pas fait, c'est afin de donner dix minutes de plus au bataillon 13 pour se reformer.

Il est nécessaire de fixer la première halte horaire pour éviter que les différentes unités ne se basent sur l'heure de leur départ du cantonnement, ce qui désorganiserait la colonne.

Les autres dispositions de l'ordre paraissent s'expliquer d'elles-mêmes.

* * *

La discussion est ouverte sur ce travail. Nous prions ceux

de nos camarades que la question intéresse de bien vouloir nous adresser leurs remarques et observations avant le 31 mai, dernier délai.

F. FEYLER, major.

CHRONIQUES ET NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Réponse aux *Berliner neuesten Nachrichten* à propos de l'obusier de campagne. — Les ressources chevalines de la Suisse. — La polémique sur le futur canon de campagne continue; une lettre d'Allemagne; probabilité de nouveaux essais. — Le règlement d'exercice pour l'infanterie. — ¹ Le colonel Rudolf.

Dans sa livraison de décembre 1900, la *Revue militaire suisse* a publié un article sur *L'artillerie aux manœuvres du III^e corps*, dans lequel il avait été question de l'emploi qu'aurait trouvé aux manœuvres un obusier léger de campagne. Nous avions cherché à démontrer que dans les opérations du III^e corps, il ne se serait présenté aucune occasion d'utiliser un obusier léger, et qu'en tout cas, il conviendrait d'adopter en Suisse pour l'obusier de campagne un calibre plus élevé que celui en usage en Allemagne.

Un journal allemand, le *Berliner neuesten Nachrichten*¹, cherche à répondre à notre article et à justifier l'emploi qui est fait en Allemagne d'un obusier du calibre réduit de 10,5 cm. Ce calibre et le poids relativement léger de ce matériel à tir courbe est motivé en Allemagne par le désir de posséder une pièce susceptible d'accompagner la troupe dans tous les terrains, de se mouvoir à toutes les allures, et de servir au besoin comme canon de campagne et contre les buts animés, conditions qui, selon l'auteur, ne sont pas indispensables en Suisse, en raison de la configuration du pays.

Si, d'après le journal de Berlin, les tirs de Munster ont donné des résultats défavorables pour l'obusier léger, cela tenait surtout à l'inexpérience du personnel des batteries, qui n'était pas suffisamment exercé au nouveau matériel; ce défaut se corrigerait par une meilleure formation au tir du personnel des obusiers.

Ceci n'est pas certain, et nous sommes de l'avis qu'un calibre voisin de 10 cm. est trop faible pour fournir un tir courbe suffisamment efficace. Il est infiniment préférable d'adopter un calibre plus fort et de passer au

¹ N° 137 du 22 mars 1901.